

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 janvier 2026

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

Rejeté

N° AS365

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Bazin, Mme Gruet, Mme Corneloup, M. Neuder, M. Juvin, M. Hetzel et Mme Sylvie Bonnet

-----

**ARTICLE 15**

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« , désignés par l'Ordre national des médecins ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision qui vise à ce que les deux médecins faisant partie des membres de la commission nationale de contrôle soient désignés par leur Ordre.